

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de l'entrepôt logistique METLOG implanté au sein de la ZAC des Aiguilles (lot H) sur la commune d'Ensuès-la-Redonne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METLOG

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARLATIER Léo, Gérant

RCS / SIRET

8 9 1 8 5 3 9 0 5 0 0 0 1 8

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	1b. ICPE soumises à enregistrement (rubrique 1510 et 4220)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Par arrêté préfectoral du 18 mars 2021, la société ENSUA est autorisée à exploiter un entrepôt logistique au sein de la ZAC des Aiguilles (lot H) sur la commune d'Ensuès-la-Redonne. Un transfert d'exploitant vers la société METLOG a été effectué en juin 2021. Le projet consiste en :

- l'extension de l'entrepôt, avec ajout d'une cellule d'environ 6000 m², associée à la rubrique 1510. Extension d'un volume de 83520 m³ portant le volume total de l'entrepôt à 584 640 m³ (pas de modification du régime global)
- l'augmentation des quantités de produits associés à la rubrique 4220 (cartouches de chasse), dont la quantité de matière active autorisée par arrêté préfectoral du 18 mars 2021 était de 95kg et désormais de 300 kg, passant ainsi du régime de la déclaration à enregistrement. Le projet initial prévoyait déjà un local de stockage dédié pour ces produits. La surface associée à ce local ne sera pas significativement modifiée, et le projet respectera l'arrêté du 29/07/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 4220 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il convient également de noter que d'autres modifications d'aménagement des cellules sont en projetées (mise en place d'une mécanisation en cellule 1, modification du système de chauffage de l'entrepôt). L'ensemble de ces modifications sont portées à connaissance du préfet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de répondre au besoin du futur locataire de l'entrepôt, la société Decathlon, qui souhaite disposer sur sa base logistique de surfaces de stockages supplémentaires, lui permettant d'approvisionner les différents magasins. L'augmentation de la capacité de stockage des munitions permettra quant à elle de s'adapter à des situations en mode dégradé. En effet, dans le mode de fonctionnement du site, les cartouches ne sont pas stockées sur site, et sont réexpédiées le jour même. Toutefois, ce local a été créé dans le cas où des livraisons ne pourraient avoir lieu afin d'avoir une zone de stockage sécurisée et répondant aux dispositions réglementaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du local de cartouche ne modifiera pas la durée des travaux associées à la construction de l'entrepôt du Lot H de la ZAC des Aiguilles. En effet, le projet initial prévoyait d'ores et déjà la construction d'un local cartouches.

En ce qui concerne l'ajout d'une nouvelle cellule, les travaux seront de même nature que l'entrepôt autorisé et les travaux se répartiront en trois grandes phases reprises ci-dessous :

- Terrassements et fondations
- Structure et clos couvert
- Aménagements intérieurs et lots techniques

Les travaux du bâtiment autorisé sont actuellement en cours, il est prévu une livraison sur le 2ème semestre 2022. Il est à noter que le local munition sera construit mais que les matières associées ne pourront être stockées que dans les quantités autorisées par l'arrêté préfectoral tant que le porteur à connaissance associé ne sera pas instruit.

Les travaux associés à l'extension seront réalisés une fois le dossier instruit et autorisé. La durée des travaux associée est estimée à 6 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du site est détaillé dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 7).

Les produits relevant de la rubrique 4220 seront stockés dans un local dédié, tel que dans la situation autorisée. Ce local sera réalisé conformément aux prescriptions de l'arrêté du 29/07/10 (murs REI120 et portes EI120, accès limité et sécurisé, protection incendie du local...).

Un protocole de livraison sera mis en oeuvre et le stockage sera exclusivement constitué de produits homologués (cartouches de chasse destinées à la vente). A la réception des produits, le responsable d'exploitation contrôlera systématiquement l'état des emballages, et la division de risque (uniquement division de risque 1.4). En cas d'écart (emballage endommagé ou autre division de risque), les produits seront refusés et le responsable d'exploitation aura obligation d'évacuer hors du site lesdits produits. Les produits seront alors stockés dans le local dédié dans le respect des prescriptions de l'arrêté (registre des stockages, plan des stockages...)

Pour la cellule d'extension, celle-ci sera destinée au stockage de matières combustibles, de manière analogue aux trois premières cellules.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de porter à connaissance est réalisé dans le cadre du projet, ainsi qu'un permis de construire modificatif.

Il convient par ailleurs de rappeler que l'entrepôt est autorisé par arrêté préfectoral du 18 mars 2021 (autorisation délivrée à la société ENSUA et transfert d'exploitation vers la société METLOG demandé le 28 avril 2021 et acté le 3 juin 2021, les sociétés ENSUA et METLOG sont toutes deux filiales du groupe BARJANE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Opération globale	
Surface du terrain	101 854m ²
Surface de plancher GLOBAL	43 561 m ²
Surface de plancher EXTENSION CELLULE 4	5 999 m ²
Local stockage cartouches	42 m ²
Surface du local	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC des Aiguilles
LOT H
13820 Ensuès-la-Redonne

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 19 ' 47 " E. Lat. 4 3° 37 ' 53 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Modification du projet d'entrepôt logistique du lot H de la ZAC des Aiguilles autorisé par arrêté du 18 mars 2021

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il est important de noter que l'étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier initial portait sur un bâtiment de 4 cellules pour une surface totale de 48000 m²

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Ensuès-la-Redonne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Bouches-du-Rhône approuvé le 30 juillet 2019 Arrêté du 19 mai 2016 portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres du département des Bouches-du-Rhône. A proximité sont concernées la RD9 et l'A55
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : Seul le risque mouvements de terrain a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels sur la commune d'Ensuès-la-Redonne. Ce plan a été approuvé par arrêté du 27 juillet 2007. Le site d'ENSUA est implanté dans une zone de type B2 : faiblement à moyennement exposée. PPRT : La commune n'est incluse dans aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL, le site n'est pas implanté au droit de sites et sols pollués, le site pollué le plus proche recensé par cette base étant le site EPUR MEDITERRANEE à environ 500 m au Nord-est du lot H. D'après la base de données BASIAS, le site n'est pas implanté au droit d'un ancien site industriel, les sites recensés par cette base les plus proches étant les sites de Biotechna et le site de transfert de déchets de la Métropole, aux abords immédiats à l'Ouest du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR9301601 - Côte bleue - chaîne de l'Estaque - 50 m ZSC FR9301597 - Marais et zones humides liées à l'étang de Berre - 2,7 km ZPS FR9312017 - Falaises de Niolon - 4 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif de la Nerthe - 50 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'alimentation en eau de la plateforme se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable (consommation sanitaire uniquement) et par le réseau d'eau incendie du Canal de Provence pour l'alimentation des moyens incendie. Le volume annuel lié à l'exploitation de la plateforme est estimé à 4860 m ³ . (le projet ne modifie pas de manière significative la consommation globale en eau de l'entrepôt)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais / remblais est visé par l'opération.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais / remblais est visé par l'opération.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effets sur la faune et la flore, les habitats naturels ne sont pas directement liés à l'exploitation de l'entrepôt mais plus à son implantation et à l'aménagement de la parcelle, elle-même implantée au sein de la ZAC des Aiguilles. Les inventaires faunistiques et floristiques réalisés à l'échelle de la ZAC ont montré la présence d'espèces présentant des enjeux, et des mesures correspondant à ces enjeux ont été prises à l'échelle de la ZAC et retranscrites dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. La réalisation du projet ne modifiera ni les impacts ni les mesures associées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de METLOG est à proximité immédiate du site FR9301601 « Côte bleue – Chaîne de l'Estaque ». Ainsi, dans le cadre de la création de la ZAC, un « volet milieux naturels de l'étude d'impact et d'incidences » a été réalisé. Ce volet évalue notamment l'incidence sur les zones Natura 2000. Il ressort de cette étude la conclusion suivante : « Le projet d'aménagement de la ZAC des Aiguilles n'aura pas d'incidence notable sur le site Natura 2000 FR9301601 « Côte bleue – Chaîne de l'Estaque ». Ce projet ne devrait pas porter atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tel que mentionné auparavant, seul le risque mouvement de terrain a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels sur la commune d'Ensuès-la-Redonne. Ce plan a été approuvé par arrêté du 27 juillet 2007. --> Le site d'ENSUA est dans une zone faiblement à moyennement exposée. Cependant une étude géotechnique sera réalisée pour le projet, et les principes de constructions retenus respecteront les préconisations prévues dans le rapport d'étude géotechnique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les effets directs sur la santé publique sont liés au trafic occasionné par les activités du site. Une étude de la qualité de l'air et des risques sanitaires liés au trafic a été réalisée à l'échelle de la ZAC. Il en ressort que les concentrations en polluants sont bien inférieures aux valeurs limites réglementaires et aux valeurs guides pour la protection de la santé.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic lié à la plateforme a été estimé à 150 camions par jour et 300 véhicules légers par jour, soit 300 mouvements de poids lourds et 600 de véhicules légers. Le projet ne modifiera pas le trafic global de la zone. Ce trafic a été pris en compte à l'échelle de la ZAC ; il est prévu la réalisation d'un giratoire d'accès et du complément de l'échangeur A55/RD9.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du bâtiment n'est pas de nature bruyante. Néanmoins, certaines installations sont génératrices de bruit : - Le trafic engendré par l'activité : camions et véhicules légers ; - Les opérations de manutention par les chariots élévateurs ; - Les livraisons et manutentions de bennes à déchets. Le projet en lui même n'entraînera pas de nouvelle source de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'entrepôt ne génère pas d'odeurs pouvant engendrer des nuisances pour le voisinage. En effet, ce n'est pas un site de production et ne rejette pas de rejets atmosphériques odorants, et la gestion des déchets sur le site est effectuée de telle sorte qu'aucune nuisance pour l'environnement proche du site ne soit générée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité. L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions atmosphériques sont essentiellement liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au trafic routier engendré par les activités du projet : émissions des gaz de combustion moteur (CO₂, CO, NO_x, poussières), - au rejet des installations de combustion des motopompes sprinkler. <p>La réalisation du projet n'entraînera pas d'émissions dans l'air supplémentaires. Par ailleurs, il est à noter la suppression de la chaufferie au gaz naturel</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets du site sont constitués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées - les eaux pluviales <p>Les eaux usées sont constituées pour l'essentiel des eaux d'origine domestique, c'est-à-dire des eaux vannes des installations sanitaires et eaux de douches véhiculant une charge organique. Les eaux usées du site seront rejetées au réseau d'eaux usées de la ZAC des Aiguilles et acheminées jusqu'à la station d'épuration de Marignane.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En dehors des eaux qui s'infiltrent au sol, au droit des espaces libres, les eaux pluviales sont celles récupérées sur les surfaces imperméabilisées. Elles sont constituées des eaux de toiture et des eaux de voiries. Etant donné l'activité de l'entrepôt, les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Les eaux de voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. Elles sont généralement trop concentrées pour envisager un rejet dans le milieu naturel, un traitement qualitatif est donc prévu avant rejet dans le réseau de la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de logistique génère peu de type de déchets, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'essentiel de déchets d'emballages : cartons, films plastiques, palettes perdues ou abîmées. Les volumes produits dépendent notamment de l'activité du site : présence ou non d'opérations de reconditionnement, de préparation de commande; - des marchandises; - et dans des quantités moindres, les déchets liés aux opérations de maintenance.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension sera réalisée dans la continuité du bâtiment existant. Il est à rappeler que des mesures ont été prises pour favoriser l'insertion paysagère du lot H de manière globale. Des prescriptions architecturales et paysagères ont été définies à l'échelle de la ZAC, afin d'assurer une cohérence d'ensemble, prescriptions qui ont été validées par tous les intervenants (Commune, Métropole) à l'occasion de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet de la DREAL PACA a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site. Parmi ces projets, nous avons retenu ceux présentant des impacts du même type ou pouvant affecter le même milieu, à savoir les avis suivants :

- Projet de réalisation de la ZAC des Aiguilles (avis de l'autorité environnementale en date du 15 novembre 2013)
- Projet de réaménagement de l'échangeur A55/RD9 (avis de l'autorité environnementale en date du 23 novembre 2016).
- Projet de création de plates-formes logistiques sur les lots D et H de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Aiguilles à Ensuès-la-Redonne (13) (avis de l'autorité environnementale en date du 9 juillet 2020)

Le projet d'extension de l'entrepôt et d'augmentation des quantités stockées relevant de la rubrique 4220, ne modifie pas les impacts associés à la réalisation de l'entrepôt du Lot H, dont les effets cumulés ont été étudiés dans l'étude d'impact du projet dans le cadre du dossier demande d'autorisation environnementale ayant conduit à l'AP du 18 mars 2021.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet s'intègre dans l'entrepôt du lot H, ayant fait l'objet d'une autorisation en 2021, et dont une étude d'impact avait déjà été réalisée sur ce lot, et pour un projet de même nature (la seule différence porte sur la réduction du périmètre de la parcelle et de la taille de l'entrepôt), les impacts ont donc déjà été étudiés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7 - Note d'accompagnement du CERFA. Cette note d'accompagnement en complément des pièces réglementairement obligatoires a pour but de mettre en évidence les enjeux environnementaux présents aux abords du site et de présenter à l'Autorité environnementale les impacts prévisibles liés à la réalisation de l'opération et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets préjudiciables.

ANNEXE 8 - Etude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale (février 2018).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CHATEAUNEUF LE ROUGE

le, 23 Juin 2022

Signature

